



Grille Tarifs Transactions Immobilières :

Barème Honoraires Agence

(applicable à compter du 25/06/2018)

Maison – Appartement – Terrain (Hors garage) :

JUSQU A 120 000 €	FORFAIT 6 000 €
DE 120 001 A 300 000 €	4.9 %
SUPERIEUR A 300 001 €	4.5 %
Locaux commerciaux :	5%
Mandat SIA :	5%
Programme neuf :	Selon barème promoteur entre 3% TTC et 10% TTC

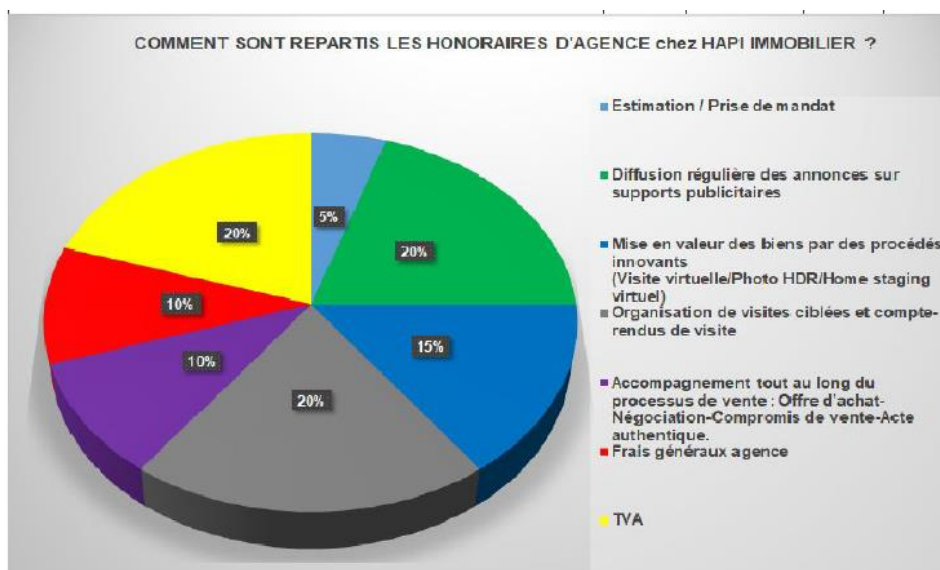
PRECISION : LES HONORAIRES AGENCE SONT REGLEMENTES !

Les agents immobiliers sont soumis aux dispositions générales d'information du consommateur prévues au Code de la consommation, et précisées, à compter du 1er avril 2017, par l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière. Le non-respect des règles de publicité est puni par une amende administrative de 3 000 euros pour une personne physique et de 15 000 euros pour une personne morale (article L.131-5 du Code de la consommation).





REPARTITION DES HONORAIRES AGENCE



Grille Tarifs Locations Immobilières :

Barème Maisons & Appartements :

Propriétaire 1 mois de loyer hors charges

Locataire 1 mois de loyer hors charges dans la limite de la loi Alur selon les zones définies par décret.

Zone très tendue, le plafond est fixé à 12 € par mètre carré de surface habitable

Zone tendue, le plafond est fixé à 10 € par mètre carré de surface habitable

Hors zone tendue, le plafond est fixé à 8 € par mètre carré de surface habitable

Pour l'état des lieux rajouter 3€ par mètre carré de surface habitable





HAPI Immobilier

Achat-vente & conseils en transaction Immobilière



HAPI IMMOBILIER Meylan – 40 rue du pré d'elle 38240 Meylan
Tél : 09.52.91.31.24 - www.groupe-hapi.com
SARL au capital de 2.500 euros – RCS de Grenoble 504 007 568
N° Socaf : 26929 – N° RC : 105 70 80 80 – N° Carte T : 2108 Délivré à la Préfecture de l'Isère

